FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Déclaration de la FSU au CDEN du jeudi 16 février 2012

Le bilan chiffré, annoncé récemment par le ministère de l'Education pour la rentrée 2011 dans le premier degré, c'est 3367 emplois supprimés, 1442 classes fermées, 5600 emplois d'enseignants considérés en surnombre effacés. Nous attendons toujours les chiffres du ministère pour le second degré.
Les moyens donnés au service public de l'Education, les perspectives d'évolutions du système scolaire dessinées par le gouvernement s'inscrivent dans un schéma global d'insécurité sociale collective.

Le Président de la République déclarait récemment que l'Education était l'une de ses préoccupations premières. Aux réformes contestées (formation des enseignants, dispositif d'évaluations des élèves, aides aux enfants en difficulté, éducation prioritaire, évaluation des enseignants, déstructuration des services déconcentrés, dénaturation du collège, réforme des voies du lycée…) s'ajoutent les nouvelles suppressions massives d'emplois dans la Fonction Publique et en particulier dans l'Education: 14 000 dans le cadre du budget 2012. Cela se traduit dans notre académie par 408 emplois en moins, plus de 80 dans le département. Visiblement, nous ne donnons pas les mêmes perspectives au mot préoccupation au point, fait à signaler, que M. Arthuis, président du Conseil Général de la Mayenne, dans un communiqué de presse, « s'étonne de l'ampleur du dispositif engagé s'agissant des fermetures de classes mais également de la disparition de la plupart des personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ». Le 2 février dernier, de nombreux élu.e.s sont venus joindre leurs voix aux parents et aux personnels de l'Education pour protester contre la carte scolaire que vous avez organisée Monsieur le directeur d'académie et contre cette nouvelle dotation négative qui touche l'ensemble du système scolaire dans notre département : moins 33 emplois dans le premier degré avec 21 classes fermées, 21 postes rased supprimés, moins 11 emplois dans les collèges et ce malgré une hausse des effectifs prévus (nous y reviendrons), moins 15 emplois dans les lycées d'enseignement général et technique, moins 21 emplois dans les lycées d'enseignement professionnel. C'est à cette réalité que vont être confrontés élèves, parents, personnels de l'Education. L'Education nationale, tant ici qu'ailleurs, est au bord de l'asphyxie à tel point que dans un rapport parlementaire sur la RGPP, les rapporteurs soulignent que « les rectorats sont nombreux à évoquer deux catégories de mesures pour maintenir la capacité du système éducatif à répondre aux missions qui lui sont confiées : la modification des obligations de service des enseignants et l'allègement de l'offre scolaire » Faites encore plus mais vous aurez moins. Cela démontre, si besoin est, à quel niveau se situe l'ambition gouvernementale de formation pour tous nos élèves.
Quel avenir pour les enfants en difficulté si 17 des 32 postes rased existants disparaissaient ? 15 resteraient avec quelles missions, dans quelles conditions, pour

quel devenir et pour combien de temps ? Parle-t-on encore d'égalité ? Dans la continuité, 4 des 5 postes G seraient supprimés. Là, c'est l'extinction immédiate.
L'aide personnalisée, les stages de remise à niveau ont leur limite d'autant que l'enseignement spécialisé dispensé par des enseignant.e.s formé.e.s à la difficulté scolaire sera de plus en plus absent. Cela ressemble à s'y méprendre à l'histoire du serpent qui se mord la queue.
Les évolutions démographiques, les choix de développement et d'aménagement du territoire ont transformé l'espace rural ces dernières années. L'Orne n'a pas échappé à cette évolution. Des communes, des communautés de communes, des collectivités territoriales ont investi dans le développement de l'école publique. Les fermetures de classes sur des territoires ruraux, les réductions d'offres d'enseignements, priveront ces mêmes territoires d'éléments dynamisant. Les 32 collèges ornais, les 196 écoles restantes sont des éléments d'un service public indispensables aux équilibres territoriaux pour encore parler d'intérêt collectif.
247 élèves supplémentaires sont attendues dans les collèges ornais à la prochaine rentrée. Nous savons que c'est une prévision. Comme toute prévision elle peut être revue à la baisse comme à la hausse. Tout en étant prudent sur les prévisions, c'est néanmoins avec 247 élèves en plus que le ministère, le recteur, les inspecteurs d'académie ont décidé dans le cadre de la dotation de supprimer 11 emplois dans l'Orne. Nous basant sur le chiffre actuel officiel (document rectoral pour le CTA) soient 247 élèves supplémentaires, ce sont donc l'équivalent de plus de 200 h d'enseignement qui s'ajoutent à la dotation négative : ce ne sont donc plus 11 ETP retirés aux collèges du département mais 23,5. Les répartitions dans les collèges vont relever du casse-tête. De nombreuses motions vont exprimer la colère des personnels et des parents. Il faudra bien un jour les entendre !

Nous comprenons et partageons les inquiétudes de l'ensemble de la communauté éducative.

La réforme de l'Etat mise en place depuis 2007 avec la RGPP et son cortège de suppressions d'emplois, de déstructurations des services déconcentrés conduisent à toujours moins de services publics. Elle a opéré un recentrage sur l'échelon local créant une discordance avec la notion d'intérêt général.

Ces raisons, plus d'autres sur lesquelles nous reviendrons au cours de ce CDEN, amènent la FSU à refuser globalement votre projet de carte scolaire Monsieur le Directeur d'académie. Nous continuerons à défendre, à nous mobiliser pour le renforcement et le développement du service public d'éducation. Ce CDEN ne marque pas une fin en soi.

Monsieur le Préfet, la FSU avec son syndicat des personnels d'inspection (SNPI-FSU) veut vous faire part de son indignation après les propos tenus par M. Châtel, ministre de l'Education, qui a méprisé l'action de fonctionnaires de l'Etat en l'occurrence les personnels d'inspection, en déclarant sur une radio périphérique que « l'inspection était une espèce de simulacre d'entretien ». En tenant ces propos, M. Châtel, ministre d'Etat, a outrepassé les droits que lui donne sa fonction. Il est ministre de la République. Ses propos doivent donc respecter celles et ceux qui accomplissent des missions qui leur ont été confiées par l'Etat et ne peuvent discréditer leur volonté à les exercer pour l'utilité commune, la nécessité publique et l'intérêt général.

Pour terminer Monsieur le Préfet, l'initiative du ministre de l'Intérieur de créer dans les départements « des commissions départementales de la liberté religieuse » est profondément choquante. Limiter la laïcité à la question de la liberté religieuse est tellement réducteur que cela devient une provocation au regard de l'ensemble des dispositions de la loi de 1905. Toutes les dispositions de la loi de 1905 ont vocation à être appliquées sur l'ensemble du territoire national. La FSU ne peut que rejeter la création de telles commissions en raison même du périmètre de leur mission. En revanche, la FSU juge utile, que dans chaque département, soient créés des commissions dans le but de s'assurer du respect de l'ensemble des règles fixées par la loi de 1905.